

LES ENTREES DE LA MER Les Entrées de la Mer rappelle Terrine de thon

- Noms des modèles ou références concernés : **Barquette de terrine de thon 2x70g**
- Marque : **Les Entrées de la Mer**
- **GTIN 3302100008496** Lot Tous les lots de 2201301 à 2203101 Date limite de consommation entre le 21/01/2022 et le 02/02/2022
- Date début/fin de commercialisation : **du 07/01/2022 au 19/01/2022**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 62 894 102 CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Auchan**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Détection de *Listeria monocytogenes***
- Risques encourus par le consommateur : ***Listeria monocytogenes* (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **jeudi 3 février 2022**

CONTACT

- Numéro de contact : **0321875699**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**<https://rappel.conso.gouv.fr>**

Le site des alertes de produits dangereux

**FAITES PASSER LE MESSAGE :**

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre